

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 652

présenté par

Mme Belluco, Mme Arrighi, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À l'alinéa 286, substituer aux mots :

« et des transports »

les mots :

« , des transports, de la santé, des communications électroniques et des collectivités territoriales ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer le mot :

« majeurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les crises majeures risquent d'affecter tous nos réseaux : eau, énergie, communications, etc. Particulièrement fragiles et susceptibles d'attaques, les réseaux de communications électroniques sont pourtant incontournables dans notre société, y compris pour des services vitaux.

Nous l'avons vu avec la crise sanitaire, la question de la santé doit être incluse dans toutes les considérations liées aux risques : que le risque soit directement sanitaire ou indirectement (rupture des réseaux d'eau et assainissement, d'énergie, etc.).

Enfin, il est primordial d'inclure les collectivités territoriales à ces réflexions. Du fait de leur prise directe avec le terrain, elles peuvent apporter des réponses concrètes très rapidement, d'autant plus si elles sont associées en amont à la définition des procédures.

C'est pourquoi notre groupe propose d'ajouter les ministères de la santé, des communications électroniques et des collectivités territoriales au collège technique cité dans cet alinéa.